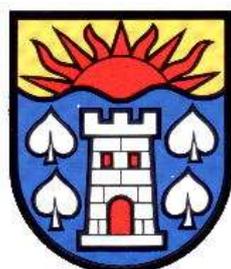


Canton de Berne

Commune municipale de La Ferrière



Plan d'Aménagement Local (PAL)



Projet de Territoire 'La Ferrière 2050' Rapport Explicatif (REx) au regard de l'art. 47 al.1 OAT et 118 OC

5126- 41 / Août 2023

Validation et distribution

Origine	
Auteur	MBa
Date d'élaboration	Août 2023
Date des modifications	
Visa du responsable	JW
Distribution	Dépôt public - IPP

Le présent REx est rédigé le plus possible dans une logique épicène et en cela, il reflète l'importance qui est accordée dans la Municipalité de La Ferrière aux questions relatives à l'égalité des sexes. Ainsi, sauf mention contraire ou indication contraire selon le contexte, lorsque ce dernier l'exige toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement et les termes d'un genre inclut l'autre genre et le neutre.

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET APOCOPES

Cf. RCC Annexe D et / ou RCO-RIPP Annexe 1

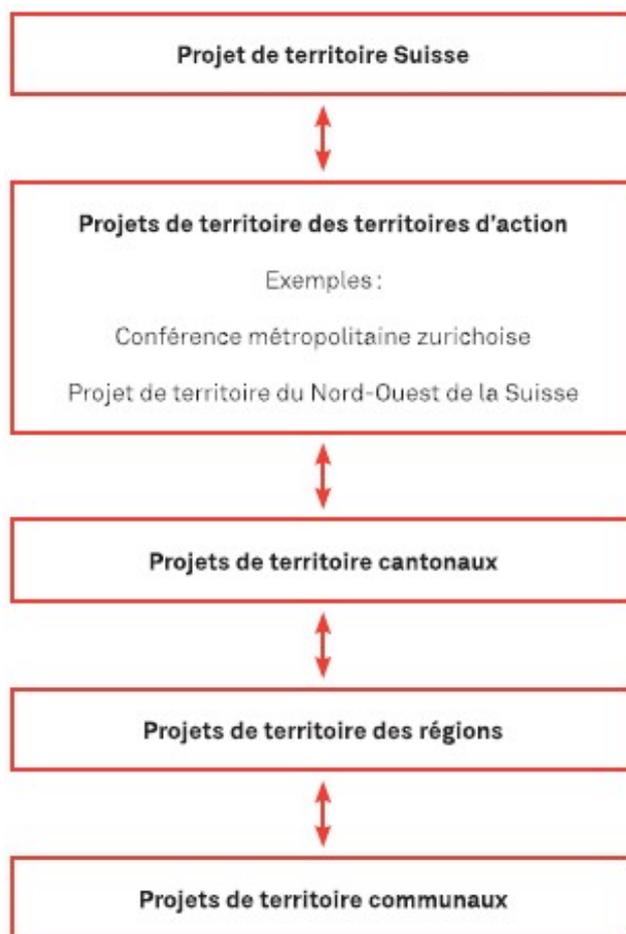
I	LIMINAIRES	5
II	BREF HISTORIQUE	7
III	COMPOSITION URBAINE	16
IV	PROJET DE TERRITOIRE LA FERRIÈRE 2050 (PTLF 2050)	22

I LIMINAIRES

La Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT, RS 700) prévoit quatre buts principaux (art.1 al.1 LAT) à la réalisation desquels l'aménagement du territoire doit tendre :

- l'utilisation mesurée du sol,
- la séparation entre les parties constructibles et non constructible du territoire,
- la coordination des activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire,
- l'orientation de l'occupation du territoire compte tenu du développement souhaité de l'ensemble du pays.

Ces buts découlent directement de l'art. 75 al.1 de notre Constitution fédérale (Cst., RS 101, cf. item VI.6 infra). Le deuxième mandat constitutionnel a trait à « l'occupation rationnelle du territoire ». En d'autres termes, il convient d'éviter des décisions ponctuelles non intégrées dans une réflexion globale et à long terme. Pour répondre à cette injonction constitutionnelle, les Autorités responsables de l'aménagement du territoire ont pour tâche de fixer le développement que doit suivre un territoire donné et d'orienter ensuite sur cette base les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire, soit de mettre en œuvre l'ensemble des buts de la LAT. Ainsi naît, constitutionnellement et légalement, le Projet de Territoire ensuite décliné à l'échelle nationale (Projet de territoire Suisse, PtS), cantonale (Projet de Territoire du Canton de Berne, PT-BE), régionale (Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation, CRTU) et communale (Projet de Territoire La Ferrière 2050).



III. I.1 : Ancrage du Projet de Territoire Suisse, ARE 21.01.2011

De plus, au regard entre autres de trois prescriptions spécifiques :

- art. 68 al. 1 LC : « Toutes les données essentielles pour décrire la situation réelle et l'organisation future du territoire communal doivent être réunies dans une étude de base élaborée en vue de l'aménagement local. L'article 6 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire est applicable par analogie. »

- mesure A_o7 PDC 2030 : « Dans leurs plans démontrant leurs besoins en terrains à bâtir destinés au logement et aux activités pour les 15 prochaines années, les communes formulent des objectifs de développement... » ; « ... chaque commune dispose d'une vue d'ensemble de son potentiel d'UrbIn ... »
- mesure JB.U-A.8.3 CRTU : « Une conception directrice ou un projet de territoire est utile pour toutes les communes ; cette mesure a un lien avec la politique foncière, mais aussi avec d'autres thèmes comme la mobilité par exemple. Les communes du Jura bernois établissent une politique foncière afin de se créer une marge de manœuvre dans leur aménagement local »

la Commune de La Ferrière a 'le mode d'emploi' pour concevoir un "**Projet de Territoire**" qu'elle aura pris soin de mener avec une vision globale, épaulé par le profilographe communal de 2023, et circonscrit dans le cadre strict d'un calendrier d'élaboration et de mise en œuvre maîtrisé.

L'ensemble des obligations faites en termes d'aménagement du territoire concourent évidemment à déployer un 'fil rouge' avec, à chaque étape, une analyse de l'ensemble des éléments qui converge à la constance d'une impartiale pesée des intérêts aux incidences variées en termes d'urbanisme, de besoins identifiés ou à programmer, d'affectations appréciées au regard des usages actuels ou à venir (à *maintenir*, à *modifier* / *dézoner*). Cette tâche ne peut dès lors pas se contenter d'une simple retranscription numérique du Plan de Zones d'Affectations (*PZA*) et d'une élémentaire adaptation du Règlement Communal de Constructions (*RCC*) aux nouvelles lois et directives. Il s'agit bien de réaliser une réflexion de fond, urbaine et sociale, démographique et technique, financière et prospectivement appréciée dans une vision contemporaine et réaliste de l'évolution de la Commune pour ces 15 à 25 prochaines années.

Outil d'aménagement exprimant les lignes directrices du PAL 2024 (*sans autre portée contraignante ni pour les Autorités, ni pour les propriétaires*), la définition du "Projet de Territoire La Ferrière 2050" a ainsi essentiellement pour objectifs de :

- répondre aux obligations nées du droit supérieur (*LAT, PDC 2030, LC, ...*) dans une démarche constante de constitution, confortement et d'amélioration des cadres de vie des habitants
- définir les visions prospectives de développement du territoire communal, base de travail et d'échanges pour la CRTU (*2025, 2029, ...*) et la prochaine modification fondamentale du PAL (*d'ici une quinzaine d'années*) ;
- préparer sereinement la mise en œuvre d'une Politique communale d'UrbIn (*PoUrbIn*) ;
- assurer un développement coordonné dans le temps et dans l'espace entre habitat, activités et aménagements urbains ;
- orienter la politique foncière communale au regard de potentiels et d'objectifs de développement particuliers ;
- anticiper les besoins d'équipement de la zone à bâtir (*dimensionnement des réseaux, calendrier des dépenses, ...*).

Fort de constats, analyses, synthèses, l'objectif est ainsi de permettre à l'Exécutif municipal, par le biais de son "Projet de Territoire", d'engager une politique de développement et d'aménagement qui soit pertinente à court terme, inscrite dans un long terme et partagée avec 'complicité' par la population.

Notre Village est imprégné par les vies qu'il a abrité et dont il émet toujours le rayonnement aussi, plus que la modification du PAL de La Ferrière, c'est ici surtout se concentrer prospectivement sur la valorisation de l'entité du Village, des espaces publics, le confortement des ambiances, de l'image La Ferrière, de son 'esprit' au regard d'objectifs prioritaires correspondant à quatre axes fondamentaux :

- promouvoir l'UrbIn et contenir l'extension du milieu bâti ;
- préserver et améliorer la qualité du milieu bâti en tenant compte des qualités des sites construits, de la nature et du paysage de La Ferrière ;
- harmoniser au mieux le développement du milieu bâti et celui des transports ;
- créer un cadre général attrayant pour une économie essentiellement locale.

II BREF HISTORIQUE

« Qu'est-ce que l'histoire ?

C'est le monde écrit, c'est le genre humain en relief évoqué de tous ses sépulcres, reprenant l'âme, la vie, le mouvement, la parole, devant les hommes nés et à naître, et représentant pour l'instruction, la leçon et l'exemple de l'avenir, le drame éternel de l'humanité dans ce grand cirque bordé de tombeaux, dont la poussière est la cendre même de ce que fut l'homme avant nous.

L'histoire est ce spectacle des choses humaines auquel il nous est donné d'assister par la mémoire, tantôt avec admiration et applaudissement, tantôt avec horreur et frisson, selon que la vertu ou le crime, la barbarie ou la civilisation sont en scène, mais toujours avec profit pour notre propre amélioration.

L'histoire, en un mot, est au peuple ce que la faculté du souvenir est aux individus, le lien d'unité et de continuité entre notre être d'hier et notre être d'aujourd'hui, la base en nous de toute expérience, et, par l'expérience, le moyen de tout perfectionnement. Sans l'histoire donc, point de moralisation, de perfectionnement et de progrès de civilisation pour un peuple. Avec l'histoire, presque aucun besoin d'autre leçon ; elle sait tout, elle contient tout, elle dit tout, et, au lieu de le dire en paroles fugitives qui passent par l'oreille sans y rester, elle le dit en actions saisissantes et pathétiques.

Elle fait de notre cœur fortement impressionné l'acteur sympathique des scènes passées ; elle s'écrit dans nos yeux avec nos larmes, dans notre cœur avec les mouvements de notre sang ; elle nous transforme par l'enthousiasme ou par la pitié qu'elle nous communique dans la personne de ces héros, de ces sages ou de ces victimes qui ne font plus qu'une même âme et une même chair avec nous ; et, comme la distance des événements nous rend plus impartiaux et que l'impartialité nous rend plus justes, nous profitons moralement bien davantage du spectacle de l'histoire que du spectacle même des choses présentes.

Devant ces hommes qui ne sont plus, rien n'altère notre conscience. Il n'y a là pour nous ni intérêt personnel qui nous corrompt, ni popularité qui nous fascine, ni impopularité qui nous repousse ; nous contemplons, nous sentons et nous jugeons avec le désintéressement et avec l'infailibilité de notre sens moral tout entier. La conclusion intérieure de toutes nos impressions est l'horreur du mal et l'enthousiasme du bien.

La vertu grandit et se fortifie dans les nations avancées en âge avec ces impressions et ces conclusions historiques, et l'on pourrait dire, sans se tromper, que le peuple qui a le plus d'histoire est par cela seul le peuple qui a le plus de vertus. »

Alphonse Marie Louis de Prat de Lamartine (1790 - 1869), Antar (1864), avant-propos.

L'histoire, c'est ainsi prendre le temps de la connaissance aussi complète que possible (*bien qu'il ne soit relaté ici qu'une chronologie très succincte*) des itinéraires suivis par les générations précédentes. C'est la mémoire de l'humanité en cela que tous les problèmes qu'analysent les spécialistes en sciences humaines ont une dimension historique puisqu'ils s'inscrivent dans le temps et, à ce titre, ils constituent un immense réservoir d'expériences.

L'histoire est essentielle à la compréhension des phénomènes actuels qui interpellent les sociétés. L'étudier, c'est scruter le passé pour évaluer les enjeux importants de notre temps et contribuer à dessiner les voies de l'avenir.

De fait, l'histoire est une science humaine qui formule des problèmes et propose des explications ; elle est essentielle à la prise de décision éclairée. Nous sommes ainsi loin d'une conception de l'histoire qui la réduisait naguère à une accumulation de dates, d'événements, à un récit plus ou moins centré sur de grands personnages.

Et pourtant, pour ne pas raconter d'histoires, pour ne pas faire d'histoires et/ou ne pas avoir d'histoires et ... histoire de rester synthétiques, nous nous contenterons bien ici de quelques rappels chronologiques mais, les fins mots de cette histoire se retrouvent évidemment distillés dans chacune des thématiques abordées par le PTLF 2050 !

Du **V^{ème} s. avant notre ère au V^{ème} s. après**, l'Europe est le théâtre d'expansions successives et antagonistes entre Celtes, Romains et Germains. En résumé : d'abord la culture celtique née au centre de l'Europe s'étend progressivement jusqu'à atteindre les îles britanniques, la Plaine du Pô, la Turquie. Parallèlement le petit état de Rome conquiert peu à peu l'Italie et le voisinage méditerranéen jusqu'à absorber presque toute l'aire celtique, passer le Rhin et le Danube, gagner l'Arabie pour atteindre son apogée au II^{ème} s. de notre ère. Dès le siècle suivant, cet empire subit la poussée de peuples germains ; l'empire romain d'Occident se rétracte alors du Nord vers le Sud jusqu'à se limiter à l'Italie, puis à Rome (*retour à la case départ en 476 avec la fin de l'empire romain d'Occident*). A la fin du V^{ème} s., toute l'Europe ou presque est germanique.

Bien que les Romains aient construit une voie à travers le Pierre-Pertuis et probablement une autre à travers le Val-de-Ruz et les Pontins, il semble que le Vallon de Saint-Imier n'ait guère été peuplé avant l'établissement du village du même nom, vers **l'an 600**.

Après le déclin de l'Empire romain, le Jura bernois se retrouve sous influence burgonde, avant d'être intégré, dès **534**, au royaume franc. C'est à partir de ce moment que l'on commence à pouvoir attester un réel peuplement du Jura bernois par des Romanis ou Romans, qui regroupent les populations romanisées.

751 : Pépin le Bref, roi des francs. Les Carolingiens prennent en main la Bourgondie.

800 : Charlemagne couronné empereur à Rome. L'empire carolingien s'étend de l'Elbe à l'Atlantique et de la Mer du Nord à la Méditerranée.

866 : Erguël – Première mention de Sonceboz (*Summavallis*)

884 : Un acte de l'empereur Charles le Gros confirme à l'abbaye de Moutier-Grandval les possessions qu'elle avait reçues du roi de Lorraine, Lothaire, parmi lesquelles les dépendances du prieuré de Saint-Imier.

Erguël – Première mention de Saint Imier (*Cella de Sancti Himerii*) et de Péry (*Villam Bedericam*).

Dans le Royaume des Burgondes (*peuple germanique*), entre le Jura et les Alpes, le duché de Bourgogne transjurane (*ou Haute Bourgogne, correspondant aux cantons romands et à la Haute Savoie d'aujourd'hui*) donne naissance en **888** au Royaume de Bourgogne ; à cette date, Rodolphe I^{er} se fait couronner roi de Bourgogne à Saint Maurice après la mort du dernier empereur carolingien, Charles le Gros.

968 : Erguël – Première mention de Courtelary (*Curtis Alerici*)

999 : C'est le dernier roi de la dynastie bourguignonne, Rodolphe III, qui remet l'abbaye de Moutier-Grandval, comprenant aussi Orvin, Nugerole (*près de La Neuveville*) et Saint-Imier, à l'Evêque de Bâle, en reconnaissance de sa fidélité. La Région fait dès lors partie, et cela jusqu'à la fin du XVIII^{ème} s., de l'Evêché de Bâle (*un état faisant partie du Saint-Empire Romain Germanique*), sur lequel les évêques de Bâle exercent un pouvoir temporel comparable à n'importe quel autre seigneur.

1178 : Erguël – Première mention de Corgémont (*Coriamont*), de Cormoret (*Cormoret*) et de Cortébert (*Cortaibert*)

1264 : L'évêque de Bâle et le seigneur de Fenis-Neuchâtel se partageaient le Suzingau (*vallée de la Suze, Tramelan et Perles*) au XI^{ème} s. lorsque les sires d'Arguel de Franche-Comté en obtinrent l'avouerie et s'installèrent dans le château au S-E de Sonvilier. En 1264, Otton d'Arguel (*ou d'Erguël*) résigna sa charge à l'évêque.

1275, Bienne est reconnue en tant que 'ville' dont vont ensuite dépendre la Montagne de Diesse, Orvin et l'Erguël.

1298 : Erguël – Première mention de Sonvilier (*Sunuilier*)

1330 : Erguël – Première mention de Villeret (*Vileret*)

1367, Le prince-évêque Jean de Vienne ordonne à Bienne de renoncer à son alliance avec Berne ; Berne assiège le château du Schlossberg à La Neuveville puis, le 25 décembre, victoire des bernois et des soleurois à la bataille de Malleray contre les troupes de l'Evêque de Bâle Jean de Vienne.

1372 : Erguël – Première mention de Renan (*Renens*)

1393 : Erguël – Première mention de La Heutte (*Hütte*)

1395 : Depuis le XIII^{ème} siècle Bienne, ville autonome à l'intérieur de l'Evêché depuis 1275, exerçait le droit de bannière sur le Bas-Erguël et, depuis 1395, sur le Haut-Erguël. Par ce droit Bienne pouvait exiger l'envoi d'hommes comme soldats pour ses guerres. La Ville était tout d'abord alliée avec celle de Berne (*1279*) et ensuite membre « allié » à la Diète confédérale (*1478*). Par ces alliances biennoises et du droit de cette dernière sur l'Erguël, des habitants de notre Région ont sans doute participé, à côté des Suisses, aux guerres de Bourgogne (*1468-77*) et aux guerres d'Italie (*1512-15*).

1529 : Le Réformateur Farel prêche la Réforme protestante dans le Vallon.

1530 : En janvier, le chanoine Imer Beynon, bourgeois de Villeret, farouche opposant de la Réforme, interrompt violemment un des premiers cultes protestants qui ont lieu à la Collégiale de St-Imier. Toutefois, en mars, l'ensemble de l'Erguël adhère à la Réforme, en suivant Bienne et tout le Sud de l'Evêché. Le Prince-Évêque reste tout de même le suzerain politique.

Jusqu'au **XVI^{ème}** s. les forêts et pâturages étaient exploités plus ou moins librement par l'ensemble de la population, les communautés locales n'ayant guère d'autonomie, toutes les décisions relevant de la seigneurie. Peu à peu cependant, les villages se mirent à tracer des limites pour se démarquer de leurs voisins et se réserver les revenus de leurs terres.

A cette époque, la propriété privée consistait dans les maisons, les vergers et les potagers clôturés dans l'enceinte des villages. Les champs constituaient les finages qui étaient cultivés par assolement triennal, l'un des finages étant semé en blé, le second en avoine ou en orge et le troisième restant en jachère et soumis à la pâture. Plus tard, la jachère fut remplacée par la culture de pommes de terre. Tout membre de la communauté disposait d'un terrain arable dans chaque sole. Les pâturages étaient ouverts au bétail de tous les habitants, qui pouvaient de même prendre dans les forêts les bois de construction et de feu dont ils avaient besoin.

1556 : Les habitants du Vallon obtiennent des franchises du Prince-Évêque ; la seigneurie d'Erguël échappe aux convoitises biennoises.

Dernière moitié du 16^{ème} siècle : Le territoire qui va du Cerneux-Veusil aux Convers est encore en friche. Il y a dans ces hauts pâturages tout au plus quelques remises à fourrage dont on peut se demander si elles n'ont pas été à l'origine du nom de La Ferrière, puisqu'on les appelle en latin : « fodraria ».

De courageux colons arrivent à cette époque de la proche seigneurie de Valangin et s'installent sur ce sol parfois ingrat. Ils ont l'habitude de ce climat, assez semblable à celui des montagnes neuchâteloises. Ils sont communiens de La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Le Locle et bourgeois de Valangin. Ils forment dans l'évêché de Bâle un petit monde à part.

26 juillet 1590 : Acte fondateur de la Communauté des Montagnes de Saint-Imier. Une assemblée réunit 134 personnes et familles de cette région. Un pacte est conclu et signé, document conservé aux archives de la Commune de La Ferrière. On y retrouve les noms des familles bourgeoises de ce lieu : Brand, Droz, Calame, Jacot, Leschot, Nicolet, Robert, Tissot-Daguette, Vuille, pour ne citer que des noms de familles encore existantes.

Commune ensuite reconnue par le prince-évêque de Bâle, intégrée à la seigneurie d'Erguël, celle-ci obtint une lettre de franchises, confirmée en 1623 et 1672.

1614 : Date de construction des premières fermes, dont la plus ancienne existante au lieu-dit le « Haut des Vieilles ».

1618 - 1648 : La guerre de Trente Ans qui ravage notre continent, arrive jusqu'à nos frontières. La situation du Vallon est tragique : il faut donner asile aux réfugiés, supporter d'incessants passages de troupes, accepter l'occupation, ... La Ferrière à l'instar d'autres communes des environs paya son tribut de sang et de ruines. Pillée et incendiée par les Suédois, sans forêts ni terrains communaux, elle refusait d'assumer ses devoirs au sein de la paroisse de Saint-Imier.

Le centre de la vie communale n'était pas au Village actuel, mais sur la montagne où s'égrenaient les fermes de la Rangée des Robert à la Montagne de Sonvilier et La Chaux-d'Abel sur un territoire passablement plus grand que de nos jours.

Mais nul ne fait fortune sur nos hauteurs. Les gens n'y sont pas riches et la communauté non plus. Les corvées sont nombreuses et lourds les impôts. Les communes sœurs de la paroisse de Saint-Imier semblent avoir beaucoup de peine à comprendre que celle des Montagnes, un temps la plus peuplée de toutes, demeure la plus pauvre.

La vie serait quand même belle ici et le peuple heureux et sans histoire, s'il ne fallait vivre parfois dans une atmosphère lourde de procès et de requêtes en cours de Son Altesse, pour tenter durant le 17^e siècle et une partie du 18^e, de rendre plus équitable la participation de nos gens à la vie commune de l'Erguël.

28 avril 1623 : Lettre de franchises confirmée par le châtelain d'Erguël, au nom du prince Guillaume Rinck de Balenstein.

1627 - 1630 : Ces années sont désastreuses pour notre Région. En effet les céréales gèlent, une grêle dévastatrice tue un grand nombre de pièces de bétail et une peste meurtrière sévit partout.

XVII et XVIII^e siècles : A cette époque sont arrivés dans nos contrées des mennonites (*communauté anabaptiste fondée à l'époque de la Réforme*) chassés de l'Emmental et que le prince-évêque de Bâle accepte sur les hauteurs encore peu peuplées et peu exploitées de son territoire.

1650-1719 : Daniel Sandoz est un chirurgien de valeur. Aidé de son gendre, Abraham Gagnebin II, il crée une clinique à La Ferrière, et transforme en **1688** sa maison en auberge, « Le Logis de la Licorne ».

1688, Le Logis de la Licorne : C'est alors une habitation acquise en 1686 de Jonathan Robert et Marie née Droz que Daniel Sandoz transforma pour en faire La Licorne. Au-dessus de la porte principale de cette auberge, on voit encore aujourd'hui une cartouche portant le millésime de 1688, de plus un cœur flanqué de deux étoiles et accosté des initiales D S (*Daniel Sandoz*) et M R (*Madeleine Robert*), son épouse.



III. II.1 et II.2 : Cartouche de la Licorne et le Logis de la Licorne et le 'Pavillon'.

Dès 1700 : L'horlogerie s'implante peu à peu en Erguël. Les paysans deviennent paysans-horlogers puis par la suite horlogers complets. Cette période est assez aisée et prospère.

1715 : Daniel Sandoz et son gendre Abraham Gagnebin II (1682-1749) firent construire ce que l'on appelle aujourd'hui la maison Gagnebin "le pavillon" à côté du Logis de La Licorne.

1707.08.28 (Renan) - 1800.04.23 (La Ferrière) : Fils d'Abraham Gagnebin II, maître chirurgien, et d'Anne-Marie née Sandoz, Abraham Gagnebin III est un médecin chirurgien distingué. Naturaliste, géologue et climatologiste il correspond avec des savants suisses et étrangers. Etudie à Bâle, s'installe quelques temps à la Chaux-de-Fonds, s'engage comme chirurgien dans un régiment au service de France (1728-1734), il s'installe en 1735 au Pavillon où, avec son frère Daniel, il créa un véritable musée d'histoire naturelle que de très nombreux voyageurs vinrent visiter et admirer. Il épouse en 1735 Esther Marie Marchand, fille de Jacob, de Sonvilier.

1709-1781 : Daniel Gagnebin est médecin, physicien, chimiste et mathématicien, il fut le collaborateur de son frère Abraham. Capitaine au service de la France, il devint membre de l'Académie de Gottingue. En 1940, la société d'émulation jurassienne fit sceller dans la façade du « Pavillon » une plaque commémorative rappelant la mémoire de ces deux illustres personnages.

Dès 1729 : Depuis sa 'création', la Ferrière faisait partie de la paroisse de Saint-Imier. Dès 1729, La Ferrière et Renan s'unissent et forment ensemble une unique paroisse. A cette époque, seul le Village de Renan possède un temple. Les habitants de la Ferrière et alentours s'y rendent donc à pied ce qui correspond à plus d'une heure de marche par tous les temps et parfois même plusieurs fois par semaine !

En effet, la vie religieuse est très importante à cette époque et les événements à l'église sont fréquents (*cultes, assemblées, fêtes, délégations, catéchisme, etc.*). Cette situation commence à peser pour les habitants de la Ferrière. De plus, les seuls revenus de l'église proviennent de l'impôt foncier et la Ferrière paie autant que Renan.

1729, 25 mars : Requête des communautés la Haute-Paroisse - Saint-Imier, Sonvilier, Renan, Villeret et Les Montagnes - au Prince-Évêque Jean-Conrad de Reinach, suppliant que les anabaptistes ou piétistes soient obligés de sortir de la région.

1731 : Décret d'expulsion des anabaptistes par le Prince-Evêque Jean Conrad de Reinach (*qui ne sera pas autrement suivi d'effets !*).

1756 : Construction de la nouvelle route Sonceboz – La Chaux-de-Fonds.

1765, 18 juin : pour dix jours, Abraham Gagnebin reçoit Jean-Jacques Rousseau et on dit qu'ensemble ils plantèrent les tilleuls qui existent toujours à La Ferrière. Ils sont par ailleurs représentés dans nos armoiries par quatre de leurs feuilles.

1767, 22 mai : Le prince-évêque Simon-Nicolas de Montjoie inféode le domaine dit Château d'Erguël aux habitants de La Ferrière (*qu'elle acheta en 1806 et revendit à la commune bourgeoise de Sonvilier en 1828*).

1792 : Acquisition du domaine de La Combe-du-Pelu afin de procurer un « hôtel de ville » à la pauvre commune des Montagnes de La Paroisse de St-Imier.

1792 : Conformément à l'alliance de 1780 entre la France et l'Evêché, la déclaration de guerre du 20 avril 1792 de la France à l'Empereur François II déclenche l'intervention de l'armée républicaine dans l'Evêché. Les bailliages protestants et l'abbaye de Bellelay jouissent provisoirement de la neutralité helvétique. Mais les régences mises en place par le prince-évêque François Joseph Sigismond de Roggenbach ne parviennent nulle part à empêcher les troubles. A l'automne, l'effervescence des bataillons de volontaires français gagne tout le pays. Au moment où la Convention nationale française prône libération des peuples et guerre de propagande révolutionnaire, se succèdent rapidement l'assemblée générale du pays d'Erguël, qui rompt avec Roggenbach réfugié à Constance et, le refus d'une régence et l'organisation d'un conseil d'administration provisoire par les Prévôtois. Finalement, l'annexion est enregistrée à Paris le 23 mars 1793 en constituant un 87^e département sous le nom de Mont-Terrible.

A la suite de l'occupation de la partie Nord de l'Evêché (*Ajoie, Delémont et Franches-Montagnes*) par les troupes révolutionnaires françaises, le 15 décembre se constitue à Villeret une Société Patriotique d'Erguël qui rédigea une constitution républicaine visant à faire de l'Erguël et de la Ville de Bienne une République libre et indépendante au sein de la Confédération helvétique. L'Assemblée nationale d'Erguël siégera quelques mois à Courtelary, ensuite la Ville de Bienne se réservera le contrôle effectif de la 'République'.

1797 : Compris dans la neutralité helvétique, l'Erguël fut épargné par les troupes françaises, entrées dans l'évêché en 1792, mais le 15 décembre 1797 (*25 frimaire An VI*), l'Erguël (*comme les autres bailliages méridionaux de l'ancien évêché de Bâle*) est à son tour occupé par les troupes de Napoléon I^{er} menées par le G^{al} Gouvion de St-Cyr, intégré à la République et incorporé au département du Mont-Terrible. De cette époque remonte le nom de La Ferrière (*qui comme cité plus haut serait dérivé du latin fodraria, grange*). La Ferrière fut rattachée à la paroisse de Renan, dont elle dépendit jusqu'en 1861.

1800 : La réorganisation du Consulat, loi du 17 février (*28 pluviôse An VIII*) de la République française, par omission du Département du Mt Terrible, incorpore celui-ci dans le Département du Haut-Rhin.

Le recensement effectué cette année dénombre 314 habitants, divisés en deux classes : la première était celle qui regroupait des ecclésiastiques, nobles, bourgeois, résidants et domestiques (*306 habitants*) et la deuxième qui regroupait les fermiers, métayer étrangers pensionnaires et étrangers (*8 personnes*).

Introduction du système métrique dans le Département.

1802 : Acte de Médiation : à peine les armées françaises eurent-elles quitté le sol suisse, le 8 août, que les querelles latentes refirent surface et en septembre déjà, les autorités helvétiques désarmées face à la guerre civile qui déchire la Confédération vont d'elles-mêmes solliciter l'intervention de Bonaparte.

1806 : Nos gens rachètent le domaine du château d'Erguël (*...qu'ils revendirent en 1828*).

1811 - 1812 : récoltes calamiteuses et crise alimentaire liées à un réchauffement climatique abrupte.

1813 - 1814 : Notre Commune souffre du passage de troupes alliées (*guerres napoléoniennes*). Son territoire est diminué au profit des communes voisines.

1814, 27 janvier : Le baron Conrad-Frédéric d'Andlau est nommé au nom des Puissances alliées gouverneur général de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, des Vosges et de la Principauté de Porrentruy.

1815 : Par la déclaration du 2 mars, le Congrès de Vienne décide le rattachement de l'Evêché à la Suisse et la réunion de son territoire aux cantons de Berne et de Bâle (*20 mars, déclaration du Congrès de Vienne, 9 juin, Acte final puis 14 novembre, acte de réunion Berne - Jura*).

Le 23 août, le baron Conrad-Frédéric d'Andlau, gouverneur de l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle au nom des Puissances, remet la Principauté de Porrentruy au commissaire fédéral Jean-Conrad von Escher.

Le 21 décembre, le commissaire fédéral Jean-Conrad d'Escher remet solennellement à Abraham-Friedrich de Mutach, envoyé bernois, l'ancienne Principauté épiscopale de Bâle.

1816 : 'Année sans été' ; les cendres de l'explosion du volcan indonésien Tambora (*le 10 avril 1815*) atteignent l'Europe et empêchent un ensoleillement normal (*chute des températures, pluies continuelles voire chutes de neige*) ; 1816 – 1817, années de disette.

1817, 26 mars : Le Conseil de Berne décide que la Communauté des Montagnes de Saint-Imier - appelée La Ferrière sous régime français - portera le nom de Montagne de La Ferrière.

1820 : Premier bureau de poste.

1831 : Instauration d'un régime démocratique dans le Canton de Berne avec la fin du règne du patriciat et l'adoption d'une constitution élaborée par une assemblée élue par le peuple.

Cette même année l'Etat de Berne instaure l'école laïque publique et obligatoire, à charge des communes de financer les bâtiments et de rémunérer les instituteurs.

1835 : Le Canton promulgue sa première 'Loi sur l'école primaire' qui fixe les programmes, les devoirs des instituteurs et les horaires, imposant notamment des 'cours d'été'.

1836 : Décret du Grand Conseil bernois qui divise la paroisse de Renan en deux assembles primaires, celles de Renan et La Ferrière.

1844 : Les nouvelles lois cantonales obligent les conseils de paroisse du Canton de Berne à revoir leur règlement paroissial. En parallèle, Renan vote des travaux pour la cure et l'horloge du temple. La Ferrière demande à Renan de fixer les parts de chaque commune selon le nombre d'habitants. En effet, la population a fortement augmenté à Renan. Les délégués refusent mais la répartition des taxes change tout en deux tiers, un tiers.

1846, le Jura bernois est subdivisé en districts ; les districts de Courtelary, Moutier et La Neuveville sont réunis en 'Arrondissement administratif du Jura bernois' (*AaJb*) à partir de 2010.

1850 : Naissance du franc suisse
Recensement fédéral : 796 habitants.

1852, 2 décembre : Décret du gouvernement bernois érigeant la Commune de La Ferrière en circonscription politique.

1854 : Ouverture du bureau de poste.

1859 : Construction de la première école.

Grâce au développement de l'horlogerie, les communes de La Ferrière et Renan atteignent le chiffre de 2'000 habitants en 1859 et ont donc la possibilité de se séparer en deux paroisses (*décret en 1861*).

1860 : Recensement fédéral : 969 habitants.

1861 : Une ère de prospérité semblait naître. La paroisse, détachée de celle de Renan le 27 mai, devient autonome. Son essor n'eut pourtant rien de spectaculaire. Les villes tentaculaires attirèrent les comptoirs et les petits ateliers d'horlogerie de notre Commune qui redevint alors essentiellement agricole et dont la population tomba de 796 âmes en 1888 à 507 en 1960 et 445 en 1972.

En même temps se produisit un événement démographique : les familles bourgeoises de langue française quittèrent le pays et furent souvent remplacées par des citoyens venus d'autres lieux et parlant l'allemand.

1861 - 1864 : 22 avril 1861, l'assemblée communale adopte un nouveau plan, moins coûteux que celui de 1859, pour la construction du temple qui se poursuit jusqu'en 1864 : halle rectangulaire avec galerie et chaire centrée dans une petite absidiole. En face de la chaire trône l'orgue, en galerie. Son mobilier est de style néo-gothique. Il se rapproche beaucoup de l'architecture du Temple des Eplatures à la Chaux-de-Fonds.



III. II.3 et II.4 : Le Temple.

1866 : 'Révolution' à Saint Imier où Ernest Francillon entreprit de remplacer le système répandu à l'époque, soit l'établissage (*personnes travaillant à domicile et dans de petits ateliers*), lourd à gérer, par une manufacture centralisée. Les gains de productivité étaient une nécessité car, aux USA le marché s'était effondré en raison de la guerre de Sécession (1861-1865) et en 1866, la guerre austro-prussienne sévissait au centre de l'Europe (*Autriche défaite à Sadowa le 3 juillet*).

1870 : Recensement fédéral : 1'040 habitants.

1873 : Construction de la cure.

1874 : Le Gouvernement bernois accorde une subvention de 6'500 frs pour correction de la route au Village.

Inauguration de la ligne ferroviaire Bienne - Les Convers le 30 avril.

1878, 4 février : Le Grand Conseil bernois vote un crédit de 100'000 frs pour aménagement de la route Les Breuleux - La Ferrière.

1880 : Recensement fédéral : 904 habitants.

1881, 19 juillet : Ouverture du service de diligences La Ferrière-Les Breuleux.

1882 : Ouverture au trafic de la route Les Breuleux-La Ferrière.

1889 : Installation de la ligne téléphonique Les Bois-La Ferrière-La Chaux de Fonds.

1892, 15 mai : Arrivé du chemin de fer à vapeur. La Commune est desservie par la ligne Saignelégier-La Chaux-de-Fonds.

1897, 15 août : Inauguration du stand de tir.

1900 : Recensement fédéral : 723 habitants.

1901 : Première loi cantonale relative à la protection du patrimoine (*Gesetz vom 27. Mai 1901 über die Erhaltung der Kunstalertümer und Urkunde*).

1903, 6 juillet : Avis de construction d'un nouveau cimetière.

1907, 10 mai : Avis de construction Méroz & Cie pour une fabrique d'horlogerie.

1908, 24 août : Faillite de la Fabrique d'horlogerie Méroz & Cie.



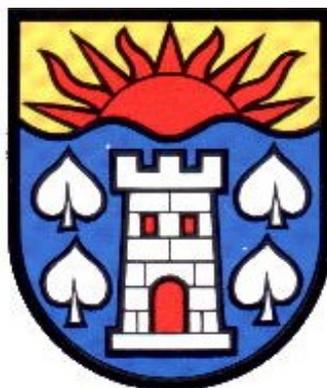
iii. II.5 : Méroz / Alpina

1913 : La Société Milca Alpina, de Lausanne, farines lactées, achète la fabrique d'horlogerie.

Adoption des armoiries de La Ferrière par les Autorités communales le 9 octobre.



iii. II.6 : 1913



iii. II.7 : 1947

1914 - 1918 : Essentiellement orientée vers l'exportation, l'économie régionale entre en crise avec le début de la grande guerre (*baisse de la demande en 'produits de luxe', difficultés d'approvisionnement en matériaux essentiels à la production et en matières premières telles que le charbon par exemple*) mais, le 'marché de la guerre' ouvre de nouveaux débouchés (*munitions produites par Tavannes Machines et Emonot à Sorvillier, minuteriers pour obus, boussoles Recta à Bienne, montres-bracelets à cadrans phosphorescents*). Des innovations qui ont permis à l'industrie régionale de s'assurer une position dominante sur un marché qui perdurera par la suite quand bien même, certaines entreprises à l'instar de Longines, refusent toutes propositions de fabrication d'armement, conscientes de se voir reprocher le soutien à un camp ou à l'autre à la fin des hostilités.

La 'Grande guerre' n'améliore cependant pas les conditions de vie des couches les plus pauvres de la population avec des prix à la consommation qui doublent entre 14 et 18, des prix de gros qui triplent et des salaires qui stagnent. En 1918, le pouvoir réel d'achat des salariés a diminué de 25 à 30 %. La pauvreté touche env. 700'000 personnes au début de l'été en Suisse soit, env. 18 % de la population de Pays. Dans les villes, les 'petits revenus' sont régulièrement confrontés à la faim dans une Suisse qui, en temps de paix déjà, était tributaire de ses importations de nourriture (*en 1914, 85 % de la farine panifiable provient de l'étranger*). En 1918 apparaissent (*tardivement*), entre autres, cartes de rationnement, contrôle des marchés, cuisines populaires.

Par son caractère rural, notre région a plus facilement accès à des denrées alimentaires et sources d'énergies que les populations urbaines (*les prix du bois, entre autres utilisé pour les tranchées, et du charbon dont la Suisse est entièrement dépendante, explosent ainsi, en octobre 17 le crématoire de Bienne cesse de fonctionner et dès janvier 18 les CFF suppriment les trains*) ce qui fait qu'elle ne sera que peu impliquée dans les grèves de l'été 1918 (*plusieurs manifestations se déroulent à Zürich, Winterthur, Berne ou encore Bienne, le 8 juillet*) et dans la grève générale du 11 novembre 1918.

1918 : En plus des difficultés matérielles, une terrible épidémie de grippe espagnole fait en Europe, en trois vagues (*été et oct. 1918 puis début 1919*), plus de victimes que toute l'artillerie des champs de bataille. En été 1918 chez Longines, jusqu'à 300 ouvrières et ouvriers manquent en raison de la maladie et en octobre à Bienne, la deuxième vague encore plus violente submerge médecins et l'hôpital. Les trois vagues de cette grippe auront causé, à Bienne, 364 décès soit 1 % de la population de l'époque, un taux de mortalité supérieur d'env. 40 % à la moyenne suisse.

1920, décembre : Recensement fédéral : 570 habitants.

1924, 3 avril : La fabrique d'horlogerie est vendue à Fabrique de pâtes alimentaires Alpina & Jura.

1924, 13 juin : Un incendie détruit la ferme et école de La Combe-du-Pelu. La reconstruction d'une nouvelle ferme avec une classe d'école et un logement pour l'enseignant a lieu la même année.

1926, 12 juin : Une tornade d'une largeur de 300 à 1'000 mètres ravage tout sur son passage entre Pouillerel et la Chaux-de-Breuleux. Des maisons sont notamment détruites à La Chaux-d'Abel sur la commune de Sonvillier ainsi que dans la région des Bulles, de la Sombaille et des Breuleux. La Commune de La Ferrière a été épargnée. Seule l'extrême pointe nord-est de la Commune a été touchée.

1930 : Recensement fédéral : 525 habitants.

1934 : La ligne ferroviaire Sonceboz - La Chaux-de-Fonds est électrifiée.

1938, 5 mai : Avis de construction d'une maison communale, locaux administratifs, hangar des pompes et habitation.

1941 : Recensement fédéral : 474 habitants.

1947 : Le 9 janvier, le gouvernement bernois homologue les armoiries communales : d'azur à la tour d'argent maçonnée de sable, ouverte et ajourée de gueules, accostée de quatre feuilles de tilleul d'argent, au chef ondulé d'or au soleil issant de gueules.

1950, décembre : Recensement fédéral : 554 habitants.

1957, 21 janvier : L'assemblée communale vote un crédit de 243'000 frs pour construction d'une nouvelle école

1958, 30 août : Inauguration de la nouvelle école du village.

1960, décembre : Recensement fédéral : 507 habitants.

1967 : Construction de la nouvelle école primaire de La Combe-du-Pelu.

1970, décembre : Recensement fédéral : 445 habitants.

Les années **1970** représente un tournant dans l'histoire régionale, et cela dans tous les domaines. L'activité économique subit un coup de frein important dès la seconde moitié des années 1970 avec les effets de la crise horlogère, puis, plus largement, avec les difficultés du secteur industriel dans son

ensemble. Après 150 ans de réussites et de croissance, le Jura bernois (*entre autres*) voit son bilan démographique plonger : la population des trois districts passe de 58'601 hab. en 1970 à 51'408 en 2000. Bienne perd 20 % de sa population entre 1964 et 1990.

1975, 16 mars : Le corps électoral décide - 227 oui/41 non - le maintien dans le Canton de Berne.

1980, décembre : Recensement fédéral : 424 habitants.

1984, 9 mars : Avis de construction pour la station d'épuration des eaux Basse-Ferrière.

1982 : Ediction du PL 'Amstutz'.

1985, 16 décembre : Assemblée communale pour délibérer sur un projet d'aménagement local.

1987 : 1^{er} avril, mise en vigueur de l'ISOS du Jura bernois.

1990 : Recensement fédéral : 459 habitants.

1992 : Inauguration de la halle polyvalente.

1997 : Avis d'aménagement du giratoire La Cibourg.

2000 : Recensement fédéral : 513 habitants.

2001, mars : Rénovation de la façade du Logis de La Licorne qui retrouve son appellation d'origine après presque un siècle d'exploitation sous l'enseigne du Cheval Blanc.

2001, 4 avril : Mise en vigueur du RA.

2003, 3 juillet : Entrée en force du PAL par son approbation par l'OACOT.

2005 : Recensement de la population : 544 habitants.

2008, octobre : Inauguration du giratoire Tête-de-Moine.

2010 : Recensement de la population : 546 habitants.

2012, 4 septembre : L'Office fédéral de l'environnement (*OFEV*) attribue le label « parc naturel régional d'importance nationale » au Parc Naturel Régional du Doubs (*PNRD*).

2013 : Ediction du PQ 'Derrière l'Eglise'.

2015 : Recensement de la population : 544 habitants.

2018, septembre : Le temple de la Ferrière possède un orgue rare, il s'agit d'un ancien instrument Goll (*manufacture lucernoise*) datant de 1918. Cet orgue, resté en l'état, à part quelques réparations, représente un patrimoine remarquable dans l'univers organistique du jura bernois et dans tout l'Arc Jurassien. La traction de l'instrument est pneumatique. Malgré le nombre réduit de jeux (*6 jeux*), cet orgue comporte deux claviers et un pédalier. Seuls quelques exemples d'un tel instrument subsistent encore en Suisse. Une célébration marquant les 100 ans de l'instrument a été organisée en septembre 2018 afin de dévoiler ses multiples facettes et son excellent état.

2020 : Recensement de la population : 530 habitants.

À venir d'ici 2050, entre autres !

2030 500^{ème} anniversaire de la Réforme en Vallée de la Suze

2031 200^{ème} anniversaire de la démocratie dans le Canton de Berne

2032 20^{ème} anniversaire du label 'Parc Naturel Régional' pour le PNR du Doubs

2033 75^{ème} anniversaire de l'Ecole

2038 350^{ème} anniversaire du Logis de la Licorne

100^{ème} anniversaire de la maison communale

2039 175^{ème} anniversaire du Temple

2040 450^{ème} anniversaire de l'acte fondateur de la Communauté des Montagnes de Saint-Imier

325^{ème} anniversaire de la construction du Pavillon

225^{ème} anniversaire de l'acte de réunion Berne – Jura

2042 150^{ème} anniversaire de la liaison 'CJ' La Chaux-de-Fonds – La Ferrière

50^{ème} anniversaire de la halle polyvalente

2043 125^{ème} anniversaire de l'orgue du Temple

2047 100^{ème} anniversaire des armoiries communales

2050 400^{ème} anniversaire de la naissance de Daniel Sandoz

250^{ème} commémoration de la disparition d'Abraham Gagnebin

III COMPOSITION URBAINE

Ct.	Dist.	Commune	Site	Date/Enquêteur
BE	7	La Ferrière	— La Ferrière	1ère version 1/80 hjr
Addenda				
<input checked="" type="checkbox"/> relevé <input type="checkbox"/> visité, non relevé <input type="checkbox"/> observation habitat dispersé				

Développement de l'agglomération

Relations historiques et spatiales entre les principaux périmètres, ensembles, environnements et éléments individuels; conflits; suggestions particulières de sauvegarde.

Le périmètre actuel de la commune fut peuplé vers 1590, lorsque l'évêque Christophe Blarer de Wartensee autorisa une centaine de Neuchâtelois émigrés de la seigneurie de Valangin à s'établir en tant qu'agriculteurs dans l'extrême pointe occidentale de son évêché. L'agglomération s'appelait alors "Communauté des Montagnes du Haut-Erguel", nom qui indique qu'à cette époque déjà, les fermes étaient dispersées. Pendant la guerre de Trente Ans, le noyau de la localité fut réduit en cendres par les Suédois en retraite (1639) et pendant les guerres napoléoniennes, le village fut très affecté par le passage des Alliés (1814). Le nom actuel du site date de l'époque de la domination française (1797-1814); Dérivé de "fodrarria" (grange), il n'a donc aucun rapport avec "ferrum".

Le développement ultérieur de La Ferrière a été marqué de façon décisive par deux événements: l'apparition de l'horlogerie d'une part (vers la fin du 18e siècle) et l'annexion de la localité au canton de Berne (1815) d'autre part. Il se produisit alors un bouleversement dans la population, de sorte qu'aujourd'hui, les habitants de langue française ne constituent qu'une petite minorité, alors que la majorité est originaire de la Suisse allemande (1970 : 78,5 %). Depuis la construction de l'église (1861-64), La Ferrière constitue une paroisse autonome (elle était auparavant rattachée à celle de Renan); depuis 1892, le chemin de fer dessert le site.

Dans cette vaste commune, dont le village dense, de taille réduite, ne forme que le centre, la forme d'agglomération habituelle consiste en fermes individuelles dispersées (aire d'agglomération "Montagne du Droit"). Le centre du site (P 1) comprend avant tout des bâtiments ayant une fonction publique : église (EI 1.0.2), auberge (EI 1.1.1), école (1.0.5), gare avec buffet, épicerie, bureau de poste. Ils datent ./.

Qualification

Grille de comparaison

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> ville (bourg) | <input checked="" type="checkbox"/> village |
| <input type="checkbox"/> petite ville (bourg) | <input type="checkbox"/> hameau |
| <input type="checkbox"/> village urbanisé | <input type="checkbox"/> cas particulier |

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | qualités de la situation |
| <input type="checkbox"/> | qualités spatiales |
| <input type="checkbox"/> | qualités hist. arch. |
| <input type="checkbox"/> | autres qualités |



Appréciation du site construit dans le cadre régional:

Petit village agricole et horloger occupant une situation pratiquement libre de constructions, sur le haut-plateau du Jura, qui est légèrement incliné vers le nord et limité à l'ouest par l'entaille de la Combe de La Ferrière. Contrastes topographiques intenses entre constructions et environnement.

Qualités spatiales prépondérantes conférées par l'espace court et bien défini de la rue principale, par l'effet marquant de l'ensemble transversal situé en dessous de la pittoresque église surélevée, et par la vue sur le charmant ensemble comprenant l'ancien élevage de lapins. Triple accord marquant : noyau du village - ensemble transversal - église.

Qualités historico-architecturales évidentes liées à la double vocation du site, ./.

O

Ct.	Dist.	Commune	Site	
BE	7	La Ferrière	La Ferrière	1ère version
Addenda				

Développement de l'agglomération (suite)

pour la plupart du 19^e siècle. Seule la superbe auberge, bien conservée, du "Cheval Blanc" est plus ancienne (portail daté de 1688).

Les autres constructions en majeure partie - pour la plupart des habitations ouvrières - datent également du 19^e siècle. Elles se groupent en deux ensembles denses à structure parallèle. L'un (E 1.1.) est groupé autour du "Cheval Blanc" et de la "maison Gagnebin" (construite en 1715, J.J. Rousseau y séjourna en 1763) et forme le noyau du village; l'autre (E 1.2.) est situé plus sur la hauteur et produit un effet marquant, au premier plan de l'église qui le surplombe, et qui est entourée d'un cimetière planté d'arbres (EI 1.0.2). L'orientation rigoureusement parallèle des maisons suivant l'implantation des deux seuls bâtiments datés d'avant 1800 ("Cheval Blanc" et maison Gagnebin), paraît inspirée de la structure urbaine de La Chaux-de-Fonds.

La production de montres et de pièces d'horlogerie avait lieu initialement à domicile et dans de petits ateliers. Ce n'est que vers 1910 que La Ferrière eut une usine plus importante: la fabrique de ressorts de montres (1.0.10), dont les locaux, dans un style "art nouveau" propre à la région, serviront plus tard de fabrique de biscottes puis, jusqu'en 1976, de fabrique de pâtes alimentaires. Actuellement il convient de trouver une nouvelle utilisation de ces locaux.

Parmi les constructions plus récentes implantées dans le périmètre du village (P 1), seul le bâtiment utilitaire bleu (1.0.4) représente une perturbation volume important apparaît dans la silhouette nord du site bâti.

Quelque peu à l'écart, séparé du village par une plaisante combe plantée d'arbres, se situe le petit ensemble E 0.3. composé d'une grande ferme (datée de 1853, mais pas encore relevée sur la carte Siegfried de 1879!), d'un ancien élevage de lapins (construit en 1920), ainsi que de quelques bâtiments annexes. La sauvegarde des espaces libres et intacts, prolongés de façon continue par l'environnement proche (PE II), est tout aussi importante que celle des bâtiments. Bâtiments, jardins et environnements forment un ensemble extrêmement pittoresque.

Depuis près de cent ans, la population de la commune est en diminution constante. Si La Ferrière comptait encore 796 habitants en 1890, il n'en reste plus que 445 en 1970. Ces chiffres s'appliquent certes à toute la commune, mais concernent aussi le centre de la localité. Tout en menaçant certains bâtiments, le développement a conservé, dans une large mesure, l'image d'origine du site.

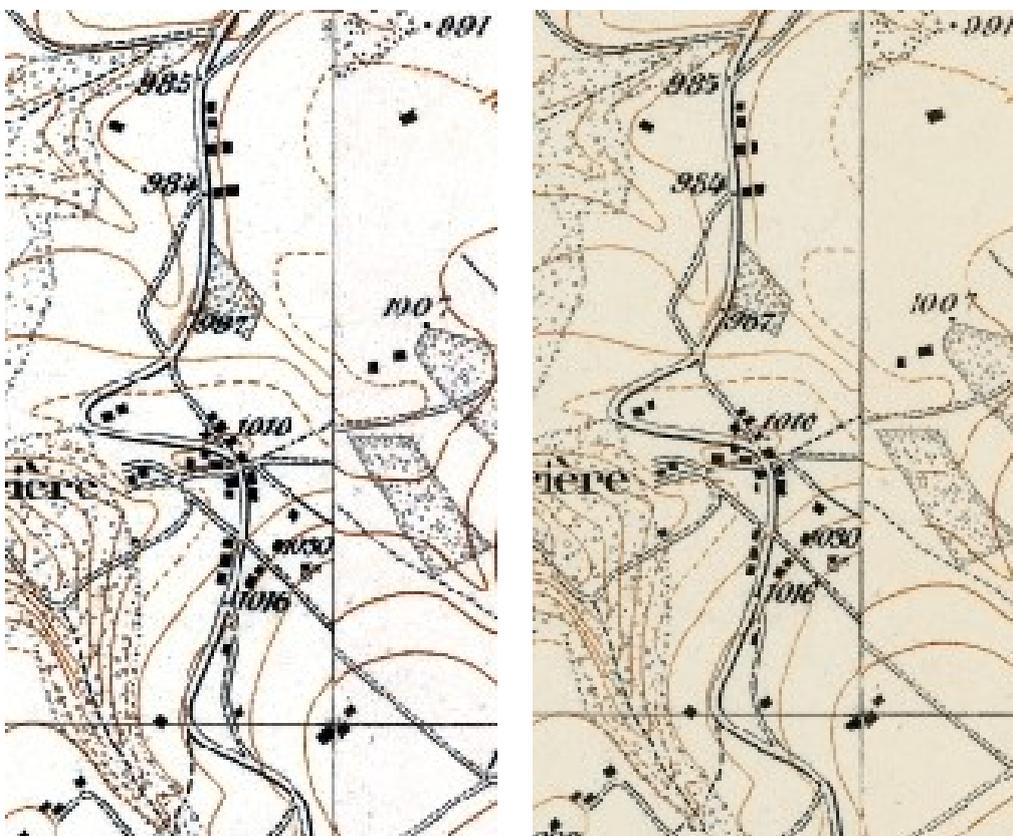
Il convient en outre de tenir compte des objectifs généraux de la sauvegarde (voir fiche-L et fiche des Explications).

Qualification (suite)

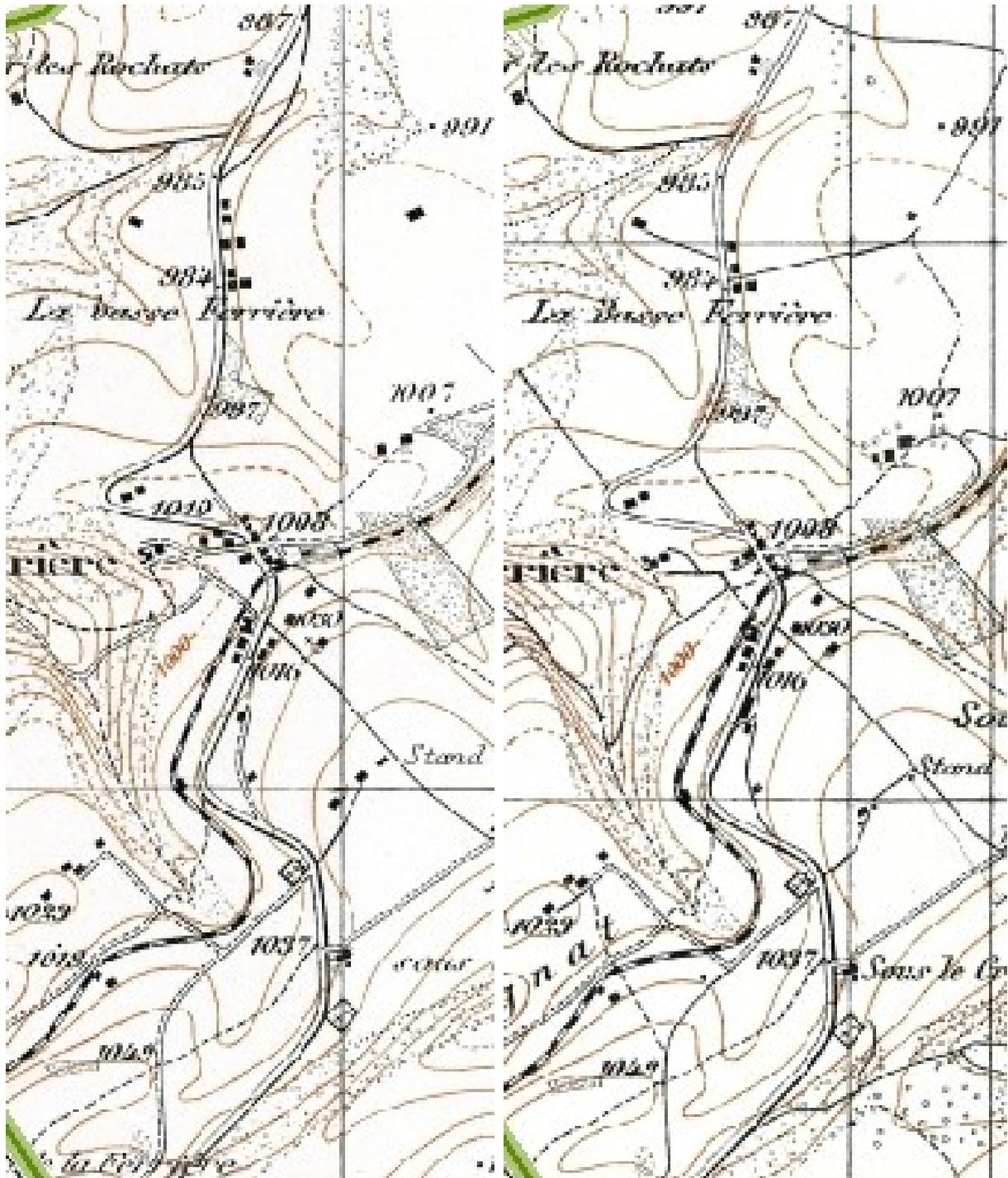
à la fois centre tertiaire d'une commune rurale et agglomération horlogère (typologie de l'agglomération). Eléments clairement lisibles d'une structure construite en amont située dans la zone de rayonnement de la Chaux-de-Fonds.



III. III.3 et III.4 : plan géométrique de 1831 et 1881 (Archives du Canton de Berne).



III. III.5 et III.6 : Cartes Siegfried 'première édition' et 188o (Géoportail cantonal).

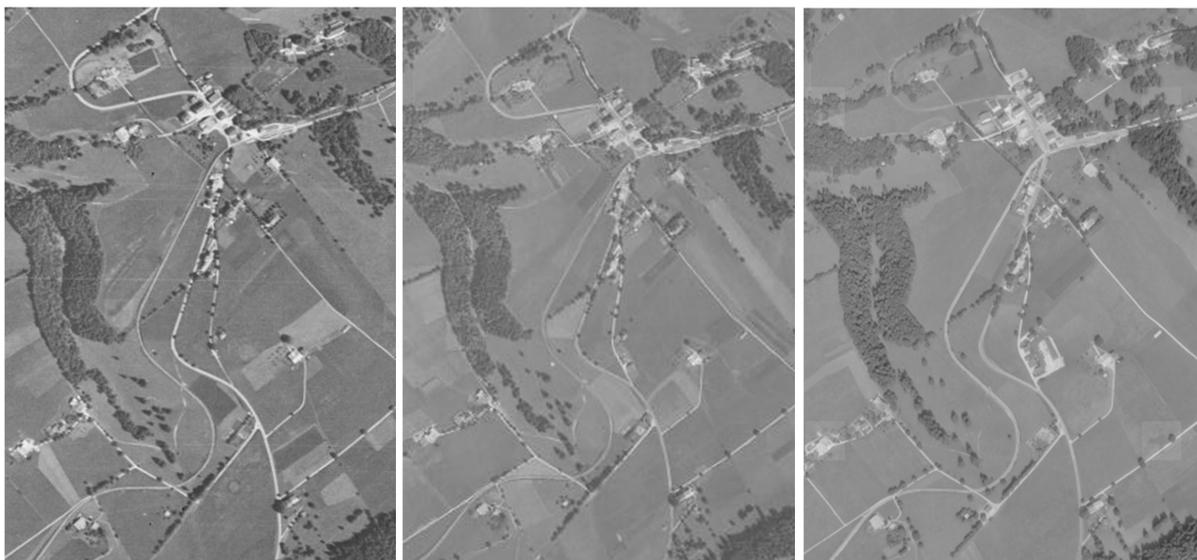


III. III.7 et III.8 : Cartes Siegfried 1900 et 1930 (Géoportail cantonal).

En un siècle (1830-1930) c'est essentiellement le tracé de la 'Route Cantonale' qui est considérablement modifiée / améliorée en 'gommant' les secteurs les plus pentus puis, la construction de la voie ferrée qui marque de leurs nouvelles empreintes le territoire. A noter qu'au Village les tronçons de l'ancienne route sont conservés et sont intégrés à la trame viaire (*Rue du Soleil Couchant / Rue de la Tangente*).

Si le hameau de la Basse Ferrière se réduit sur son extrémité Nord, le Village semble figé dans ses emprises et ne s'étoffe guère jusqu'à la construction de l'usine Méroz / Alpina en 1907.

Relevons aussi la construction du stand de tir à la fin du 19^e s. et surtout le déplacement du cimetière de la lisière forestière de Sous le Crêt à la croisée du Saignat. La trace de l'ancien cimetière s'efface fin des années 70 - début des années 80 pour s'embroussailler puis s'arboriser. Son empreinte reste parfaitement lisible aujourd'hui avec le dessin d'un grand rectangle devenu corne de bois.



III. III.9 à III.11 : Photos aériennes successivement en 1946, 1951 et 1970.



III. III.12 à III.14 : Photos aériennes successivement en 1982, 1994 et 2004.

Les faits les plus marquants du demi-siècle 1950-2000 sont la construction de l'Ecole (1958), l'installation de l'entreprise de construction Perucchini Rue de la Tangente (1958) et les premières constructions en amorce de la Rue du Soleil Couchant (fin décennie 70).

Passé le trou d'air des années 1970, les constructions reprennent Rue du Soleil Couchant et, avec l'édition du Plan de Lotissement (1982), le quartier 'Amstutz' démarre pour 15 ans de chantiers successifs, la zone d'Activités s'étoffe et, en 1992 la Halle polyvalente est inaugurée.

De tous ces événements et développements, La Ferrière a conservé une image villageoise relativement épargnée en cela que :

- la déprise des ateliers d'horlogers-paysans à la faveur de manufactures et d'usines d'horlogerie dans les montagnes neuchâteloises et dans la Vallée de la Suze a induit une importante réduction de population et le cœur du Village a ainsi été globalement 'épargné' par un développement constructif ;
- il n'y a par bonheur que peu de constructions 'contemporaines' qui soient venues perturber la lecture et l'image de la séquence 'urbaine' du Village ;
- les 'nouveaux quartiers' marquent évidemment la même évolution dans le temps et au gré de nouveaux besoins qu'a connus toute la Région, ceux-ci légèrement en marge du Village ancien n'affectent que peu celui-ci et, notons toutefois qu'ils ont aussi replacé l'Eglise au milieu du Village.

Mais tout n'est pas que réussite et, à l'image par exemple de la récente construction d'une paroi de protection phonique en entrée Sud du Village, des aménagements circonstanciés doivent être définis pour s'assurer de l'intégration de celle-ci dans la 'séquence' d'entrée du Village.

Dernier épisode 'urbain' avec l'édiction du PQ 'Derrière l'Eglise' en mai 2013 et, à sa suite, la construction d'un lotissement de 13 villas densément implantées qui prendra fin en 2024 / 2025.



III. III.15 : Orthophoto 2020.

En conclusion, La Ferrière présente des entités bien marquées par leur époque de réalisation et, au regard des errements architecturaux que l'on peut constater dans d'autres communes de l'arrondissement (*comme dans nombre de communes suisses*), nous pouvons nous féliciter que le développement des nouveaux quartiers se soit réalisé en marge du Village ancien, ce dernier ainsi encore pas trop mal préservé d'interventions par trop hasardeuses.

IV PROJET DE TERRITOIRE LA FERRIÈRE 2050 (PTLF 2050)

■ LA PROPRIÉTÉ DU SOL, UNE ABERRATION ?

Il y a un péril auquel on ne songe guère et qui pourtant saute aux yeux : notre Pays, notre Canton, notre Région, notre Commune sont lentement engloutis dans une abstraction corrosive, qui n'est autre que la propriété privée du sol avec l'étrange consistance que l'histoire économique lui a donnée. C'est pourtant l'abstraction, comme support diabolique d'une dynamique concrète, qui est au cœur du drame.

Peut-on se battre contre la force de l'habitude ? La propriété, n'est-ce pas d'abord la qualité de ce qui est propre, adapté, personnalisé ? Et, en tant que droit réel absolu sur des parcelles de sol, la propriété foncière n'a-t-elle pas produit, pour le plaisir de tous, le cœur de La Ferrière et des ensembles urbains comme les vieilles villes de La Neuveville, de Bienne, de Berne, ... devant lesquels il est d'usage de s'extasier ?

Malheureusement, il y a au moins quatre motifs pour rejeter aujourd'hui ce raisonnement. En effet, la technologie de la construction, la nature des programmes d'aménagement urbain, les règles administratives telles que le Permis de Construire et l'inculture à peu près générale de la population (*dont plus particulièrement les propriétaires*) en termes d'urbanisme, d'aménagement et d'architecture (*doublée d'intérêts divergents vis-à-vis des Collectivités*) ne permettent plus, dans les conditions actuelles, d'espérer l'éclosion quasi biologique d'ensembles spontanés, irrationnels et séduisants. D'autre part, à côté de quelques réussites, combien l'ordre parcellaire aura-t-il engendré de désordres urbains dont l'univers atone et la géométrie glacée de quantité d'entrées d'agglomérations et de zones d'Activités sont deux illustrations significatives.

La vérité tient dans deux constatations préoccupantes : la propriété foncière est l'objet d'un immense malentendu social et conceptuel, largement responsable de la dégradation simultanée et réciproque de la ville et de la campagne ; elle réduit l'urbanisme à n'être qu'un compromis entre la société et son cancer urbain. Non seulement le profit foncier est une plus-value acquise sans travail, mais encore, du fait de cette plus-value, le développement urbain secrète ses propres inhibitions financières et les contribuables sont pressurés pour financer des surprofits (*bien que la LAT ait enfin introduit une taxation de cette plus-value*). La ségrégation urbaine s'installe, la division des classes s'accroît. Pour trouver des sols à prix accessibles, on grignote l'espace rural, on 'mît' les exploitations agricoles. La campagne est corrompue, la ville ruralisée, les réseaux s'étirent, les finances communales s'alourdissent, la qualité des réalisations se dégrade, l'identité des villages (*âme, ambiance et image*) se disloque pour ne plus générer qu'une même image, un même aspect défiguré de ces attraits et attributs d'origine.

Paysages et territoires s'homogénéisent, à défaut de s'uniformiser !

■ L'IMAGE "LA FERRIÈRE"

Avec la mondialisation, certains traits de la civilisation se banalisent et inexorablement s'universalisent. Par-delà les frontières, les cultures et les climats, ils suscitent des cadres et des modes de vie de plus en plus semblables, en voie de 'normalisation' (*mêmes flux pendulaires de déplacements, rythmes de vies similaires, usages sociaux qui gomment les frontières et les cultures, modes vestimentaires, ... jusqu'aux contenus de nos assiettes qui s'uniformisent dans une 'malbouffe' planétaire !*).

Ainsi, les paysages des urbanisations contemporaines paraissent aujourd'hui issus d'un même 'esperanto urbanistique', d'une piraterie de droits d'auteurs (*entrées d'agglomération, zones industrielles, centres commerciaux, émergence de territoires à urbanité diffuse, traversée d'agglomération, ...*) qui gomment toute identité, éculés par le désenchantement et l'illisibilité des lieux qu'ils ont produits.

Mais, dans le même temps, l'heure est à la compétition entre les territoires pour créer et attirer les 'richesses'. Les collectivités territoriales évoluent et sont constamment mises au défi de se régénérer, de trouver de nouvelles sources de vitalité, d'ouvrir des voies créatrices de croissance, d'impliquer les populations dans le changement pour que chacun en bénéficie.

Les 'images' constituent l'une des dimensions de cette dynamique. Plus une ville, plus un territoire n'échappent à la confrontation entre leur réalité vécue et l'image perçue ; pas une ville, pas une région qui ne cherchent à promouvoir leur singularité et à développer leur notoriété pour dynamiser leur

développement ; certains n'hésitant plus à se positionner comme marques, cherchant à accroître leur offre de services, mettre en exergue leurs qualités, exalter leurs différences et surtout ... séduire à tout prix.



III. IV.1 à IV.6 : Marketing territorial.

Loin d'enfermer villes et territoires dans des destins hérités, les images sont devenues des 'leviers d'action' parmi d'autres mais particulièrement puissants, parce qu'à la fois facteurs de réussite et miroirs des résultats de l'engagement de politiques d'aménagement du territoire ambitieuses.

Il apparaît ainsi indispensable de bien appréhender cette relation singulière et d'engager la réflexion sur le rôle que joue cette image pour renforcer l'attractivité économique, industrielle et touristique de notre Région car, la seule déclinaison d'une nouvelle identité visuelle sur les panneaux d'entrée de la Commune n'est pas suffisante (*elle est par contre l'une des nécessaires premières étapes de la démarche*).

En effet, les apparences de cette quête sont d'abord celles de notre identité, de notre mémoire et de notre patrimoine collectifs alors que ce qui s'est réalisé depuis 40 ou 50 ans et qui se perpétue tend à gommer ces 'valeurs refuges' (*traversées de village banalisées par un même ruban routier, entrée de villages flanquées des mêmes hangars et des mêmes aménagements de ralentissement, mêmes quartiers d'habitat individuel marqués par les mêmes modes architecturales sans aucunes inspirations / retranscriptions régionales, ...*).

La Ferrière doit émouvoir, créer de la surprise, introduire de la poésie, de l'imaginaire donnant lieu à l'expression d'une demande sociale d'un paysage villageois et communal identitaire. Cela suppose que l'on soit en mesure de veiller à ce que la composition urbaine statue sur les dimensions, les proportions, les matériaux, les textures et les ambiances avec circonspection pour donner lieu à des espaces visuellement connectés à l'échelle humaine. Après la régression esthétique à laquelle nous a condamnés les errements d'une 'architecture de mode', une 'architecture de l'objet' et ses avatars (*dénigrement des contextes préexistants du quartier, du Village et de la région, chromatiques naïvement vulgaires et provocantes, ...*), embellissement - enchantement et aménagement – développement se retrouvent partie liée.

Dans l'attente de transformations urbaines, inévitablement très longues, il paraît important de mener des actions plus rapides, d'ordre social, culturel, éducatif, évènementiel, qui doivent concourir à la dynamique des projets engagés et faciliter les formes d'appropriation et de changement des lieux par les habitants. Dans ces actes, les compétences du PAL sont limitées mais bien prises en compte plus particulièrement par les prescriptions portées au RCC.

■ SAGESSE

La recherche du profit serait-elle incompatible avec une certaine qualité architecturale et constructive ? Pourquoi un promoteur serait-il obligé de vendre des pavillons mal conçus, sans architecture, comme on peut en voir en frange de toutes les communes de la Région comme d'ailleurs partout en Suisse et, ... partout ailleurs de par le monde ?

Il est grand temps de diffuser les cultures architecturales et urbanistiques le plus massivement possible par le biais de l'école d'abord, mais aussi des médias. Or la presse ne fait au mieux qu'évoquer l'architecture « exposée » et l'urbanisme en procès ainsi, les médias sont avares en reportages de qualité sur des réalisations exemplaires.

Cela explique en partie le désintérêt des citoyens envers les plans d'urbanisme de leur commune ou leur passivité face à la construction d'un bâtiment qui perturbe leur quartier. Cette indifférence est préjudiciable tant au débat public qu'à la mobilisation sur le cadre de vie. De plus, il n'est possible de débattre que si chaque partie se comprend, connaît et reconnaît un tant soit peu les compétences de ses interlocuteurs et la portée des thématiques abordées.

Au « style international » et à l'urbanisme fonctionnel de l'entre-deux-guerres succède une architecture passe-partout, qui ne tient plus compte ni du site (*par-là, de l'histoire donc de la culture, du climat, matières et matériaux, donc du DD*) ni de ses habitants, qui ne s'intéresse qu'à la rentabilité et à l'expression formelle de l'efficacité qu'elle est censée représenter.

Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant.

III. IV.7 : art. 13 de la Charte de Venise (*ICOMOS 1964, sans portée contraignante*).

La réflexion patrimoniale ainsi posée à La Ferrière l'est également à une échelle nationale et internationale, comme en aura témoigné la biennale de Venise 2014. Par-là, pour La Ferrière dans le cadre de la modification de son PAL, les objectifs poursuivis pour cette dernière et leur retranscription (*graphiquement dans le PZA et de façon prescriptive avec le RCC*) s'inscrivent avec pertinence dans un débat d'actualité mené par des architectes contemporains internationaux de renom et, démontrent que l'attention portée aux acquis patrimoniaux par l'Exécutif municipal n'est pas un 'combat' d'arrière-garde ; bien au contraire ! C'est ici aussi l'esprit et la lettre de l'engagement pris par notre pays dans le concert des nations européennes pour la sauvegarde de notre patrimoine architectural (*entre autres, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, conclue à Grenade le 3 octobre 1985, entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} juillet 1996 et partagée à ce jour avec 40 autres pays d'Europe*).

14^{ème} exposition internationale d'architecture – Biennale de Venise 2014

'Fundamentals - Absorbing Modernity 1914 -2014' - mot d'ordre donné par Rem Koolhaas (*commissaire de l'exposition*) aux Pavillons nationaux où il s'agissait, pour l'occasion, d'analyser la manière dont chaque pays a intégré la modernité et comment l'identité nationale s'en est retrouvée sacrifiée.

Il en est ressorti un travail parfois fastidieux, historique et linéaire. Les bornes chronologiques imposées (*1914-2014*) semblaient arbitraires et chaque pays aura tenté plus ou moins de s'y plier, esquissant parfois un regard prospectif.

De Pavillon en Pavillon, le visiteur se sera heurté à un formidable patchwork nostalgique de réalisations, de projets, d'utopies, de superstructures, de folies métabolistes... Autant de desseins qui, reproduits en noir et blanc, en format timbre-poste, aiguisaient malgré tout la curiosité.

« Je me suis rendu compte que la modernisation a souvent été un processus douloureux, et que, durant les 100 dernières années, tous les pays ont dû se moderniser, et ont été contraints de s'adapter à des conditions qui aujourd'hui sont celles qui dictent le monde » (*R. Koolhaas ; il était temps ! NDA*).

Rem Koolhaas aura rompu avec la tradition de la Biennale, généralement dédiée à la célébration du contemporain, en consacrant entièrement son édition à la recherche. Une réflexion méthodique sur le passé et un questionnement profond sur le futur de l'architecture.



iii. IV.8 et IV.9 : Fundamentals : Absorbing Modernity 1914 – 2o14.

Ainsi, La Ferrière agit avec :

- l'appréciation des différentes perspectives (*et problématiques*) de développement du tissu urbanisé de la Commune dans le cadre des travaux de modification du PAL, l'Exécutif municipal aura préalablement dessiné les contours d'une préservation du cœur de la localité au regard de l'état du site, du relevé ISOS et du RA puis, envisagé un travail de détail sur les 'vides' structurants permettant essentiellement la revalorisation des ambiances villageoises compte tenu des enjeux de qualité urbaine et architecturale mais, aussi, d'animation des lieux ;
- le RCC ensuite, comme réponse immédiate à ces problématiques, est complété de plusieurs prescriptions relatives à l'intégration du bâti dans le site et à l'aspect architectural des constructions ;
- le PTLF 2050 enfin, dans une réponse à moyen et long termes et comme le stipule le PDC 2030, déroule des objectifs de développement pour la Commune au-delà des seuls 15 ans pris en compte pour le développement de la zone à bâtir (*art. 15 al. 1 LAT et art. 72 al.1 LC*) et même, dans l'optique d'opportunités de développement à venir (*politique foncière*), au-delà des 25 ans prescrits par la LAT (*art. 8a al.1 litt. a LAT*).

■ PROFILOGRAPHE COMMUNAL 2023

Conscient des enjeux de la société actuelle et de l'importance d'agir localement avec une vision à long terme et une approche transversale des thématiques sociales, économiques et environnementales de manière à tendre vers un développement durable, le Conseil municipal a engagé l'intégration du Développement Durable dans la gestion des activités municipales.

Le Conseil municipal, avec l'appui d'un groupe de travail spécifique, sur la base d'une évaluation de la situation actuelle de la Commune par rapport aux principes du DD, ont formulé, sur la base du 'profilographe' cantonal, des lignes directrices avec pour horizon temporel 20 ans.

La modification du PAL 2024 se nourrit des principes développés par le profilographe, tant pour le PTV 2050 qu'à plus court terme pour les PZA / RCC.

■ PROJET DE TERRITOIRE LA FERRIÈRE 2050

Un Projet de Territoire c'est d'abord regarder d'où l'on vient, apprécier le chemin parcouru et la situation actuelle pour, enfin, définir sa feuille de route dans l'esprit de l'art. 5 OAT bien que relatif aux Plans Directeurs Cantonaux.

C'est bien "l'esprit" et non "la lettre" de ce dernier article, entre autres, qui conditionne les contours du PTV 2050 en cela que, si les "coordinations réglées" sont évidemment reportées au PZA, les "coordinations en cours" et les "informations préalables" feront l'objet d'appréciations et de développements définis au regard des besoins et des capacités de la Commune au gré des programmes des législatures arrêtés par l'Exécutif municipal :

Pour rappel, art. 5 OAT :

¹ Le plan directeur présente le développement spatial souhaité ainsi que, dans la mesure où ils ont une influence sensible en la matière, les résultats des études d'aménagement cantonales et de la collaboration du canton avec la Confédération, les cantons voisins et les régions limitrophes des pays voisins; il détermine l'orientation future de la planification et de la collaboration entre autorités, en précisant notamment les exigences à respecter lors de l'affectation du sol et de la coordination des différents domaines sectoriels; il en définit les étapes nécessaires.

² Il montre :

- a. comment les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire sont coordonnées (*coordination réglée*);
- b. quelles sont les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire qui ne sont pas encore coordonnées et les dispositions qu'il convient de prendre pour parvenir à le faire en temps utile (*coordination en cours*);
- c. quelles sont les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire qui peuvent avoir des répercussions importantes sur l'utilisation du sol mais ne sont pas définies de manière suffisamment précise pour qu'une concertation puisse avoir lieu (*informations préalables*).

Compte tenu d'un réservoir de ZNC 'pile-poil' dans les limites de la LAT et du PDC 2030, de nouveaux développements de la zone à bâtir relative au logement plus particulièrement ne sont a priori pas envisageables avant un horizon relevant de la prochaine modification du PAL, soit d'ici 15 ans aussi, le "Projet de Territoire La Ferrière 2050" (*sans contrainte pour les Autorités ni pour les propriétaires*) :

- illustre les orientations d'avenir (*court, moyen et long termes*) qui ont été esquissées / imaginées et qui ont prévalu à la modification du PAL 2024 ;
- schématise les besoins identifiés de confortement du tissu existant comme des potentialités de développement de celui-ci (*politique foncière*).

Ainsi en l'état, le PTLF 2050 représente essentiellement les secteurs d'aménagements urbains à initier et l'outil d'anticipation de la stratégie foncière à mener par la Commune avec globalement.

1 PoUrbIn :

- résorption des 'dents creuses' (*ZNC, soit les parcelles libres de construction comme les parcelles insuffisamment densifiées, cf. plan n° 5126-57*) avec l'attentif objectif de conforter la silhouette du Village et son vocabulaire architectural



III. IV.10 et IV.11 : Une architecture 'traditionnelle' qui porte tout en elle pour nourrir les standards contemporains et être traduite dans une composition architecturale en respect du lieu.



III. IV.12 : Le bois, même dans l'architecture artisanale - industrielle, se façonne à l'envi.

2 Aménagements urbains – confortement des espaces publics :

Le PTLF identifie les secteurs clés où un réaménagement, développement et valorisation du lieu et de l'espace doit être mené de façon privilégiée :

- repères 1 / 2 / 3 au PTLV 2050 – halle polyvalente, parvis, stationnement, recyclerie
C'est avant tout reconditionner le parvis, rendre à la façade principale son rôle d'invitation, d'accueil et d'entrée à la halle, en gommant les stationnements pour les 'basculer' au Nord du bâtiment. C'est ensuite reconditionner le stationnement (*qui doit devenir la plateforme principale du Village*), les espaces de manœuvres des véhicules de services municipaux et, transférer la déchèterie sur le côté Est de la Rue de la Tangente moyennant un compromis de bonne intelligence avec les surfaces de stockage de l'entreprise de construction présente. Gain de place, de convivialité et d'usage à la satisfaction de toutes et tous !



III. IV.13 à IV.15 : Trois nouvelles séquences aménagées : espace d'accueil, événement. Avec le double usage d'une scène extérieure / stationnements ombragés / recyclerie adaptée pour toutes et tous.

- repère 4 au PTLV 2050 – Chemin des Ecoliers et cour / préau de l'école
C'est conditionner le stationnement pour installer un alignement arboré à même d'ombrager rue et parkings et, dans la cour de l'école, de la même façon, planter des arbres pour ombrager l'espace de jeux :



ill. IV.16 à IV.18 : Rue et stationnements ombragés par des arbres tout comme la cour d'école.

- repères 5 / 6 / 7 au PTLF 2050 - 'Place du Village', 'Place de la Gare' et 'Arboretum'
Transformer les parkings en places à l'usage collectif (*animation, mise en lumière, mobilier*), ombrager les surfaces (*arbres, canopée solaire*), réduire les emplacements de stationnement (*report vers la halle polyvalente*), ...



ill. IV.19 à IV.21 : Espace d'attente convivial à la Gare / espace tout à la fois piéton et polyvalent pour accueillir toutes animations au Village, ombragé par des arbres ou une 'canopée' solaire.

- repère 8 au PTLF 2050 - 'Square de l'Eglise'
Espace idéalement implanté entre Eglise, cure et quartier d'habitation, de fait, avec des usages et besoins variés, à même d'assurer un lieu de convivialité, de rencontres de commémorations, d'anniversaires et de fêtes :



ill. IV.22 à IV.25 : Espace que chacun doit pouvoir investir en fonction de ses envies, en fonction de l'évènement, de l'anniversaire des enfants du Village au réceptions de mariages, de noces ; du barbecue de voisinage aux fêtes de familles, ...
Un espace qui doit créer de nouvelles pratiques, de nouvelles habitudes, de nouveaux rendez-vous pour le quartier, la population, ...

- repère 9 au PTLF 2050 - Cimetière

Réaménagement du parvis du cimetière, en respect de ceux qui y séjournent en paix et de ceux qui viennent leur rendre 'visite'. C'est pour ces derniers assurer une accessibilité à toutes et tous, quelles que soient leurs capacités de motricité. C'est également ménager un abri de protection contre les aléas climatiques pour les cérémonies ou les adieux qui ne se font plus à l'Eglise. C'est enfin planter des arbres, vivifier notre 'champ de paix' par la végétation et ombrager allées et tombes :



III. IV.26 à IV.28 : Reconditionner la porte du cimetière et ménager un havre de paix ombragé à l'intérieur de celui-ci.

3 Apaiser la Route Cantonale / Rue des Trois-Cantons

- réduire la vitesse à 40 (*voire 30*) km/h (*OPC ?*)
- réduire l'emprise de la chaussée et élargir les trottoirs

4 Éléments naturels, plus particulièrement :

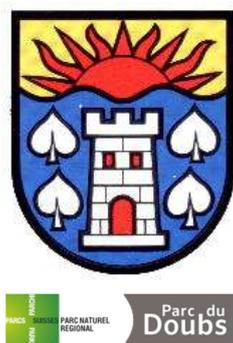
- composer des alignements arborés : menant du Village au cimetière, au droit de la halle polyvalente,
- ménager une lisière arbustive entre Village et espace agricoles



III. IV.29 à IV.31 : Recréer alignements arborés et trame bocagère.

5 Opportunités foncières

cf. item 3.1 RCo - PoIUrbln, document 5126-53.



Rue du Dr Schwab 14 – 2610 SAINT IMIER
Tél. : 032 / 941 71 50
Email : saint-imier@atb-sa.ch
Site web : www.atb-sa.ch